

**MAIRIE**  
DE  
**SUCCIEU**  
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42  
Fax 04 74 92 07 16  
[mairie@succieu.fr](mailto:mairie@succieu.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 JUIN 2017**

**ETAIENT PRESENTS** : **BOUILLOT** Didier - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure  
**CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **FIHMAN** Cécile - **GAGET** Patrick  
**GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne - **PERRICHON** Marie-Madeleine  
**SORLIN** Julia - **VIAL** Guillaume

**EXCUSES**: **BARRAL** Baptiste (pouvoir à Alain DOUILLET) - **DUPERRET**  
Christophe (Pouvoir à Corinne PAQUIER) - **VEYET** Richard (Pouvoir à Anne-  
Laure BARRAL)

**SECRETARE DE SEANCE** : **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure

**1 - CŒUR DE COMMUNE :**

Le Plan de financement du projet a été actualisé afin de pouvoir poser à l'Etat 3 dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une subvention possible de 20 % des budgets prévisionnels. Cette actualisation ne modifie en rien le montant global prévisionnel des travaux adopté précédemment.

La base de calcul utilisée pour les demandes DETR correspondant à 85 % des dépenses prévisionnelles. Les 15 % restants correspondant à des postes non éligibles aux subventions tels que les réseaux entre autres.

Ces 3 dossiers font donc l'objet de 3 délibérations autorisant M. Le Maire à déposer 3 dossiers de subventions sur les axes suivants :

- Le premier dossier concerne les écoles / groupes scolaires pour un montant de subvention de 200 000 €.
- Le deuxième concerne la Mairie pour un montant de subvention de 29 779 €
- Le troisième concerne la salle Socio-éducative Multi-activité pour un montant de subvention de 50 292 €

Délibération approuvée à l'unanimité

**2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Cette année, la commune accorde une subvention aux seules associations implantées sur la commune. Les montants restent identiques à ceux de l'année dernière, à savoir : 80 € aux aînés, à l'ACCA, à nounous et bambins, à sport et nature, au don du sang, à l'ADMR, 800 € à l'ASSTF, 900 € au sou des écoles.

Par ailleurs, la commune organise des manifestations (fête de la musique, marchés) dont les bénéficiaires reviennent aux associations qui se portent volontaires pour participer. Vote : 14 voix pour.

### **3 - FOUR A PAIN :**

Le four à pain a besoin d'être rénové. Il est possible d'obtenir une subvention du conseil départemental sur le volet « petit patrimoine », s'élevant à 25% du montant des travaux. Plusieurs devis ont été demandés. La demande se fera sur le devis le plus élevé, d'un montant de 5568€. Cependant cette demande n'engage pas la commune à valider ce devis.

Le conseil municipal prend une délibération autorisant le maire à faire cette demande de subvention. Vote : 14 voix pour

### **4 - DOMMAGE OUVRAGE :**

La commune de Satolas-et-Bonce demande d'adhérer à la proposition de la CAPI de mutualisation d'une assurance Dommage-Ouvrage, qui concerne les projets de constructions à venir. Cela entraîne une nouvelle clé de répartition des coûts supportés par chaque commune, soit 347 € au lieu de 376 € pour Succieu. Le marché a été passé, les taux obtenus sont intéressants.

Vote : 14 voix pour

### **5 - RYTHME SCOLAIRES :**

Au mois de décembre, l'inspection académique nous avait demandé de renouveler ou modifier pour 3 ans l'organisation des temps scolaires sans possibilité de revenir à 4 jours. Dans ce cadre-là, l'organisation mise en place nous paraissait satisfaisante. Nous avons donc validé cette organisation pour les 3 ans à venir.

Le nouveau gouvernement change d'orientation. Un projet de décret ministériel a été présenté au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le jeudi 8 juin. Celui-ci ouvrirait la possibilité d'un retour de l'organisation du temps scolaire à 4 jours.

Compte tenu des difficultés que rencontre la commune quant à l'organisation des TAP, le conseil municipal prend une délibération autorisant le maire à demander une dérogation pour revenir à 4 jours, si le décret final ouvre effectivement cette possibilité. En effet :

1. le coût est très lourd à supporter pour la commune (d'autant plus que le maintien du fond d'amorçage n'est pas garanti)
2. nous jonglons avec des locaux mal adaptés pour accueillir 4 groupes en activités en même temps ; ce qui pose un problème supplémentaire lorsque le temps ne permet pas les activités prévues en extérieur
3. les absences des intervenants sont difficiles à gérer pour trouver un remplacement ponctuel.
4. il n'est pas possible de mettre en place une garderie le mercredi après-midi, ce qui engendre des difficultés pour les parents qui travaillent et ne peuvent pas récupérer les enfants à midi

Par ailleurs, plusieurs parents nous font part de la fatigue ressentie par les enfants depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Enfin, les enfants de cycle 2 vont à la piscine le matin, ce qui fait perdre le bénéfice d'avoir une cinquième matinée d'école durant deux périodes.

Tout cela n'efface pas l'intérêt dont nous ont fait part les familles pour les activités qui ont été proposées pendant ces TAP.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **6 - REGLEMENT CANTINE, GARDERIE, TAP :**

Il est nécessaire de modifier les règlements de la cantine, de la garderie et des TAP afin de préciser les conditions d'accueil des enfants ; ainsi : « en cas de maladie contagieuse (conjonctivite, gastro-entérite, état fiévreux,...) les enfants ne pourront être accueillis. Merci de votre compréhension. ». Vote : 1 abstention, 13 voix pour

## **7 - REPAS DES AINES :**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 septembre à la salle des fêtes. Comme les années précédentes, les jeunes de la commune qui souhaitent participer au service sont les bienvenus.

## **8 - CCAS :**

Constatant le peu de participation des habitants de la commune, le CCAS n'organisera pas de soirée théâtre, les membres du CCAS préférant mettre toute leur énergie au service de l'organisation du marché et autres manifestations.

## **COMMUNIQUE MAIRIE**

### **Journée défense et citoyenneté (JDC) :**

Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaire. Elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez présenter votre certificat de participation à la JDC ou votre certificat d'exemption. Si vous attendez de recevoir votre convocation à la JDC, vous pouvez justifier de votre situation au moyen d'une attestation provisoire. Pour prouver la régularité de votre situation en matière de recensement, vous devez avoir l'attestation remise par la mairie au moment de votre recensement

***Les filles et garçons nés en juillet 2001 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.***

**FERMETURE DU SECRETARIAT** : il sera fermé le samedi 15 juillet

## **VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	21/07/2017 23/07/2017	Concours pétanque – stade du Gapillon  Force paysanne – stade du Gapillon	Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30
SPORT NATURE SUCCIEU	Voir calendrier sur site	Sorties Vélos, VTT et marche nordique www.sportnaturesuccieu.fr	Stéphane BOVAGNE ☎ 06 50 42 88 95

## **CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY**

- 3 septembre 2017 : Meyrié - Festival « Le bruit du marteau »
- 23 septembre 2017 : Châteautilain : spectacle de Castle Troupe – représentation théâtrale des habitants de Châteautilain

ET ENCORE...

- 28 au 29 juillet 2017 : Saint Victor-de-Cessieu - « Moulinstock »

Au programme :

- Superbus
- Volo
- The Band new man
- Trottoir d'en face
- The Outsiders
- Taïro